

Considérant le ralentissement de la mise en œuvre des ODD notamment l'ODD 2 ET 14 ainsi que les activités de la pêche et de l'aquaculture engendrées par la situation de la crise sanitaire de la COVID 19 et

Compte-tenu des perspectives incertaines sur l'évolution actuelle de la pandémie COVID 19, il est important de mettre en avant les impacts engendrés par les mesures de prévention mises en place touchant directement les pêcheurs artisanaux, petits aquaculteurs ainsi que les autres acteurs exerçant des petits métiers de subsistance. L'objectif étant d'apporter des mesures de réponse et d'accompagnement appropriées à cette catégorie de métiers sévèrement affectée par la pandémie.

A une crise globale telle que celle que nous vivons, la réponse doit être aussi globale pour les activités liées à la pêche et à l'aquaculture. C'est la raison pour laquelle un appel fort et clair doit être lancé pour créer une véritable synergie entre les pays membres de la FAO et les efforts consentis par les autres Organisations régionales et internationales, afin de prendre en charge efficacement les impacts socio-économiques de Covid-19 sur les activités de la pêche et de l'aquaculture et convenir ensemble d'un système d'alerte précoce et de gestion des crises à venir.